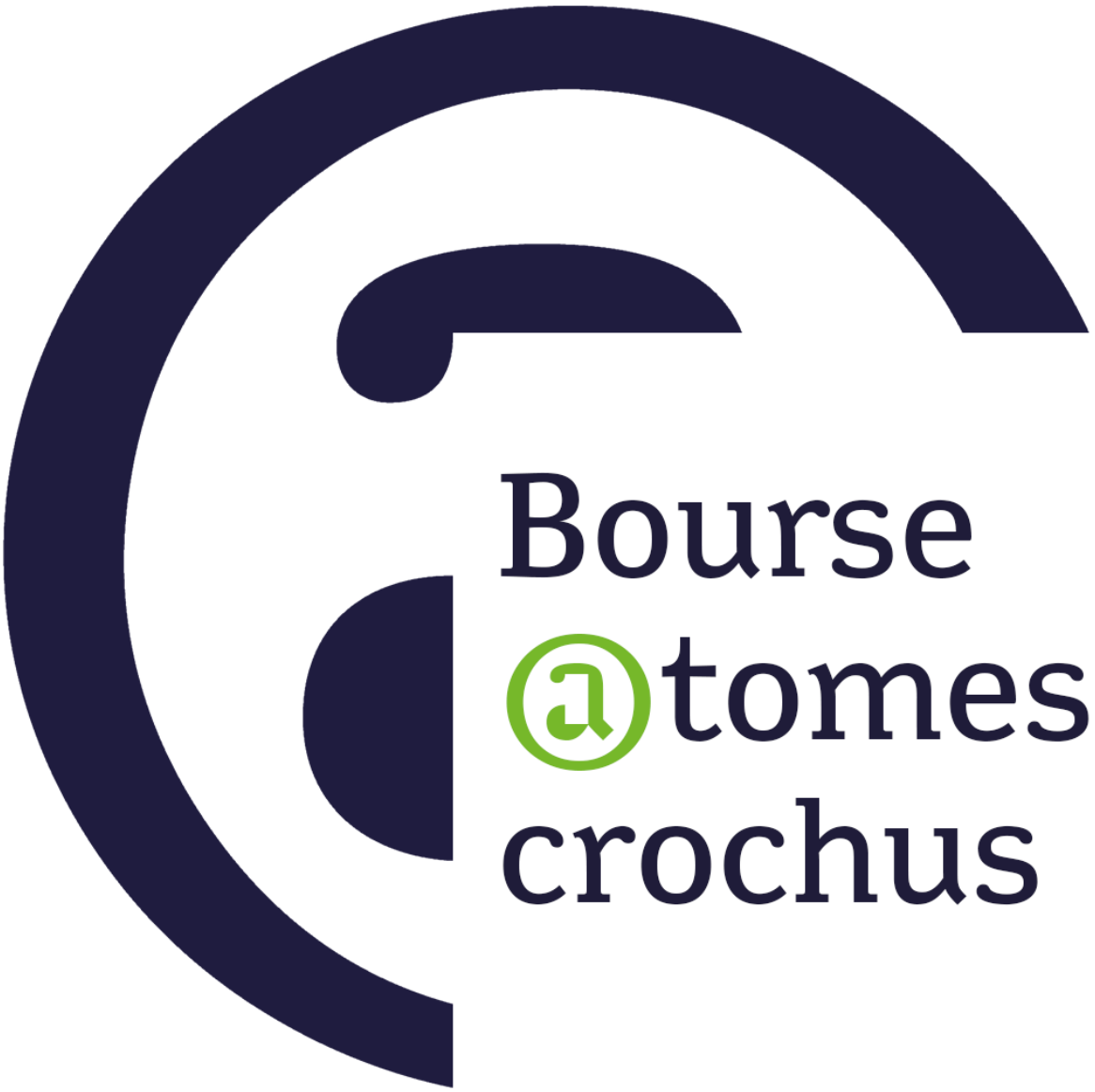

APPEL À CANDIDATURE 2025

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 23 juin 2025 à 14h

Bourse Atomes crochus

L'ADAGP lance la seconde édition de la bourse de recherche et de production Atomes crochus pour inciter les acteurs des arts visuels et des sciences à collaborer autour de projets liés à l'écologie.

Au cœur des grandes questions de société, cette bourse accompagne un artiste, ou un collectif d'artistes, et un scientifique, ou une structure scientifique, dans la réalisation d'un projet commun lié aux enjeux écologiques. Cette bourse a pour objectif de mettre en avant les notions fondamentales de partage, de transversalité et de résonnance. Elle souhaite favoriser le dialogue entre les artistes et les scientifiques face à l'urgence écologique.

Quel est le montant de la bourse ?

L'artiste, ou le collectif d'artistes, du duo lauréat recevra 16 500 €.

Qui peut déposer une demande ?

Cette bourse s'adresse à un duo composé d'un artiste, ou un collectif d'artistes, de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger) et d'un scientifique, ou d'une structure scientifique (association, laboratoire, centre de recherche, etc.). Elle concerne tous les domaines des sciences : sciences de la nature (physique, chimie, biologie, etc.), sciences formelles (mathématiques, logique, informatique, etc.), sciences humaines et sociales (histoire, psychologie, anthropologie, sociologie, économie, linguistique, etc.) ainsi que tous les domaines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, design, bande dessinée, etc. faisant partie du répertoire de l'ADAGP.

Le scientifique doit être professionnel, c'est-à-dire que son CV doit attester de sa formation académique, de ses diplômes, de son affiliation à une institution de recherche, de ses publications scientifiques, de ses participations à des conférences, des colloques, etc.

Pour quel type de projet ?

Cette bourse a pour objectif de soutenir un projet artistique et collaboratif impliquant un domaine de recherche. Le projet doit porter sur des enjeux liés à l'urgence écologique (climatique, migratoire, sociétale, disparition des espèces, décarbonation, etc.). Le duo artiste et scientifique doit proposer une candidature commune et le projet de recherche peut avoir commencé lors du dépôt de la candidature. Une restitution publique du projet sous une forme souhaitée par le duo est attendue (exposition, publication, colloque, etc.).

Les projets d'éducation artistique et culturelle ne sont pas éligibles à ce programme.

En cas d'attribution de la bourse, la durée de réalisation du projet est de 2 ans.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque duo doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible via ce lien accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- **Une note d'intention** – signée par le duo – précisant brièvement la genèse de la rencontre, ce qui a motivé la collaboration ainsi que la présentation du projet, la problématique soulevée, le format envisagé pour la restitution (2 pages maximum) ;

- **Un dossier artistique** avec une sélection de visuels d'œuvres, produites et légendées, comprenant un CV de l'artiste ou du collectif d'artistes (10 pages maximum). Merci de ne faire apparaître **aucune coordonnée personnelle** (adresse postale, courriel, n° de téléphone) ;

- **Un CV du scientifique ou une présentation de la structure scientifique**, le cas échéant (2 pages maximum). Merci de ne faire apparaître **aucune coordonnée personnelle** (adresse postale, courriel, n° de téléphone) ;

- **Une attestation signée du scientifique**, ou du représentant de la structure scientifique, s'engageant à collaborer avec l'artiste, ou le collectif d'artistes (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;

- **Une attestation signée de l'artiste** ou du collectif d'artistes de la scène française (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne). Dans le cas d'un collectif d'artistes, l'attestation doit être signée par tous les membres.

Compte tenu du nombre important de candidatures, les dossiers qui ne respectent pas les critères énoncés ci-dessus ne seront pas étudiés.

Quelles sont les étapes de la sélection ?

Étape 1 : Présélection de 3 duos parmi les dossiers déposés

Étape 2 : Envoi d'éléments complémentaires par les 3 duos présélectionnés

Cet envoi comprend les éléments suivants :

- **Un descriptif du projet** détaillant le projet et ses enjeux, le rôle de chacun, les techniques et savoir-faire, comment le projet artistique entend traiter de la problématique, l'état actuel du projet, les objectifs et les résultats attendus (5 pages maximum) ;

- **Le format de restitution envisagé** (1 page maximum) ;

- **Des visuels représentatifs du projet** sous forme d'image, de maquette, croquis, vidéo ou photo (5 pages maximum) ;

- **Un calendrier** de réalisation précisant les étapes du projet ;

- **Un budget prévisionnel** détaillé et équilibré de la réalisation du projet.

Chacun des artistes, ou collectifs d'artistes, des trois duos présélectionnés sera défrayé à hauteur de 500 € pour la réalisation du dossier complémentaire.

Étape 3 : Désignation du duo lauréat

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 23 avril 2025
- Date limite de réception des dossiers : 23 juin 2025 à 14h
- Annonce des 3 duos présélectionnés : mi-octobre 2025
- Remise des éléments complémentaires : 28 novembre 2025 à 14h
- Réunion du jury et désignation du duo lauréat : mi-décembre 2025

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=124&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : atomescrochus@adagp.fr